

26/c)

Ratification du marché passé avec les Entreprises Réunionnaises pour la construction d'une école à la Rivière (Saint-Denis).

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir ratifier le marché passé le 21 Janvier 1963, approuvé le 2 Février 1963, à la suite de l'adjudication du 6 Décembre 1962, avec les ENTREPRISES REUNIONNAISES pour la construction d'une école à la Rivière Saint-Denis.

Montant du marché 21.654.000.fr.

Approuvé

*St Denis, le 7. 10. 63
En de Préfer et par délégation
Le secrétaire général M. I
Signe Illisible*

Adopté à l'unanimité.